



GUIDE DES ÉTUDES

MASTER DIDACTIQUE DES LANGUES

2^{ÈME} ANNÉE

PARCOURS Français Langue Etrangère

et Ingénierie de la Formation

PARCOURS ANGLAIS

et Ingénierie de la Formation

Département des Lettres et Arts
ANNÉE 2025-2026

Contact : secr-fle@univ-littoral.fr

Lieu de formation :

Centre universitaire du Musée

34, Grande-Rue,

BP 751, 62321 Boulogne-sur-Mer cedex

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'objectif prioritaire de cette formation est situé sur un axe « Ingénierie de la Formation / Français Langue Etrangère / Anglais » professionnalisant, c'est-à-dire centré sur le monde économique et social : les futurs formateurs devraient pouvoir répondre aux besoins des entreprises ou des institutions et des organisations devant mettre en place des dispositifs de formation faisant appel aux technologies nouvelles et à des dispositifs d'auto-apprentissage demandés par l'évolution de la gestion des Ressources Humaines mais aussi par les besoins de formation dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie et des sociétés.

- Sont considérés comme recevables les dossiers complets présentés par les étudiants en formation initiale justifiant d'un stage à l'étranger ou en milieu non francophone de 3 mois minimum et titulaires :
 - d'un Master1 FLE ou Didactique des langues et des cultures ou Master Anglais LLCE
 - et, *sous réserve* de justifier d'une *expérience significative de l'enseignement d'une langue à des étrangers (FLE, FLS ...)* en particulier en milieu institutionnel ou associatif, d'un Master1 relevant des Langues Etrangères Appliquées, de Langues et Civilisations Étrangères ou d'autres Masters 1 du domaine des Sciences Humaines, des Sciences du Langage, des Sciences de l'éducation, voire des Sciences économique, etc.
 - Les enseignants titulaires de l'Education nationale justifiant d'une expérience significative, motivés et cherchant à élargir ou approfondir le champ de leurs compétences dans le cadre d'un projet.

ATTENTION !

- Tout candidat de Formation Continue non titulaire d'un diplôme français (maîtrise ou master 1) doit demander un dossier **Validation des Acquis de l'Expérience / VAE** auprès du Service de la Formation continue (CUEEP Littoral; contact: Mme Tiquet – sabine.tiquet@univ-littoral.fr)
- Tout étudiant (français ou étranger) non titulaire d'un diplôme français (maîtrise ou master) doit constituer un dossier de **Validation des Etudes / VE** en ligne : http://www.univ-littoral.fr/formation/validation_etudes_1.htm

Tout étudiant non francophone doit justifier, par une certification, d'un niveau *minimum* B2 du CECRL en français (DALF et TCF).

- Le contrôle des connaissances pour les différentes matières passe par des

évaluations qui reposent soit sur la rédaction d'un dossier d'études, soit sur des formes de contrôle continu, soit sur un examen terminal afin d'en diversifier les modalités conformément aux dispositions explicitement indiquées ci-dessous. Par ailleurs, le cadrage général de l'université quant au contrôle des connaissances se trouve sur le portail > Mes documents > étudiants > MCC

- Les notes seront compensées à l'intérieur des modules et entre les modules. L'arbitrage des notes, par exemple, entre première session et session de rattrapage, se fera dans le sens le plus favorable à l'étudiant.

OBLIGATION DE STAGE

Chaque étudiant effectuera au moins un stage long de 310 heures minimum conjointement à la rédaction d'un mémoire.

Il peut être demandé un second stage dans le cas d'un redoublement.

A noter : dans le cadre du Master Didactique des Langues (parcours FLE/IF ou parcours Anglais/IF) qui est une formation diplômante, les étudiants accomplissent, à titre obligatoire, des stages prévus à l'[article 9 de la loi du 31 mars 2006](#) impliquant la signature d'une convention de stage sur la base d'une convention type. Ces stages sont intégrés à ce cursus pédagogique dans les conditions suivantes :

- leur finalité et leurs modalités sont définies par l'organisation de la formation ;
- ils font l'objet d'une restitution de la part de l'étudiant donnant lieu à évaluation dans le cadre du Master Didactique des Langues (se reporter à l'UE Mémoire).
- **Aucun départ en stage ne sera autorisé avant le 8 mars 2026 (cf. date précise sur le calendrier de la formation) sauf pour les doublants n'ayant que lestage et le mémoire à effectuer.**

Il peut s'agir également d'un travail salarié dans ces cas très précis et après appréciation du jury.

L'équipe pédagogique sera attentive à ce que le choix du stage obligatoire s'intègre au projet personnel et professionnel (PPP) de chaque étudiant compte tenu des spécificités du secteur et se réserve le droit de refuser un stage si les missions ne correspondent pas aux attendus du Master.

Le Master Didactique des Langues étant une formation professionnalisante, la seconde année de formation s'accompagne, par ailleurs, d'un projet tutoré (ou d'un stage pratique) intégré à la formation chez nos partenaires locaux et qui ne dispense bien évidemment pas du stage long de 3 mois minimum dans une autre institution ou organisation, en France ou à l'étranger.

Sont également intégrés au cursus Master didactique des langues, dès lors qu'ils

satisfont aux conditions générales citées plus haut, des stages complémentaires non obligatoires organisés dans le cadre du décret n°2010-956 du 25 août 2010 au Journal Officiel. Ouverts aux étudiants qui n'ont pas terminé leur formation, il peut s'agir : D'un parcours de formation permettant de conforter une réorientation proposée aux étudiants, notamment sur les conseils de l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury, éventuellement en accord avec des services d'orientation ou de formation continue,

- D'une formation complémentaire destinée à favoriser le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant et validée en tant que telle par l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury qui tiendra compte de sa cohérence.
- Dans tous les cas, en complément de la convention de stage, le président de jury (ou à défaut, le responsable de la formation) définit et conclut un contrat pédagogique avec le responsable de la structure d'accueil.

Le stage complémentaire non obligatoire est évalué sur la base de la rédaction d'un dossier complémentaire de formation écrit, remis en double exemplaire, et pouvant à la demande du président de jury donner lieu à une présentation orale devant l'équipe pédagogique. La note obtenue sera comptabilisée en bonus pour l'année en cours. Ce bonus pourra atteindre au maximum 5 % du total des points, selon la durée du stage et selon le résultat de son évaluation. Il pourra compléter les éventuels autres points bonus, toujours en restant dans un total maximum de 5 % du total des points.

Le stage complémentaire non obligatoire est réalisable soit de façon continue lors des périodes sans enseignement (stage massé), soit de façon fractionnée lors des temps libérés par l'emploi du temps (stage filé). La durée du stage complémentaire non obligatoire, fixée compte tenu des spécificités du secteur est clairement indiquée, ainsi que la charge de travail, dans la convention et le contrat pédagogique.

Les conditions de rétribution financière par la structure d'accueil appliquées sont les mêmes pour le stage complémentaire non obligatoire que celles appliquées pour le stage long obligatoire de 3 mois minimum.

Des adaptations du cursus seront mises en place à chaque fois que la situation de l'étudiant le nécessitera, **à condition de ne pas contrevenir aux exigences fondamentales de la formation.**

Ainsi, normalement, le Master 2 se fait en un an, mais il est parfaitement possible d'étaler les études sur deux ans et/ou de dispenser l'étudiant en formation continue d'un ou plusieurs modules après étude du dossier personnel et éventuellement d'un entretien approfondi, par l'équipe enseignante réunie sous la responsabilité du président de jury.

Précision : la demande de redoublement

Le redoublement n'est pas de droit et est soumis à une autorisation délivrée par le jury du diplôme. Le redoublement reste tout à fait exceptionnel.

Aucune autorisation de redoublement ne sera donnée aux étudiants qui ne passent pas tous les examens de première session sauf en cas de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, maladie grave) avec justificatifs et qui n'auront pas rendu de version d'étape du mémoire.

EXAMENS

- Deux périodes d'examens sont prévues, la seconde période permettant de rattraper des épreuves non validées ; les soutenances de mémoires seront organisées pendant ces périodes.

- Le Mémoire:

L'étudiant choisit un sujet en lien avec directeur de mémoire parmi les enseignant membres de l'équipe pédagogique et lui propose un plan de travail. **Sans l'accord formalisé par un document signé par l'enseignant choisi comme directeur, l'étudiant ne pourra présenter de Mémoire.**

La formation débouche sur la rédaction d'un mémoire de recherche, présenté sur supports électroniques et papier fourni en trois exemplaires clairement identifiés, deux à trois semaines au moins avant la soutenance (voir calendrier). **Les étudiants s'appuient sur une problématique de recherche qu'ils pourront ou non mettre en lien avec leur terrain de stage.**

Pour le Master 2, il s'agit d'un "mémoire de recherche" (60 à 100 pages environ **hors bibliographie et hors annexes**) suivi d'une soutenance orale (15 minutes de présentation, l'étudiant ne se contentant pas de répéter le contenu du texte écrit et déjà lu par les membres du jury, 10 à 20 minutes de questions et débat suivront cette mise en perspective).

Une fiche de pré-rapport de Rapport de stage/Mémoire professionnel/ version d'étape sont à rendre obligatoirement (voir calendrier de la formation)

Ce mémoire donnera lieu à une soutenance orale devant un jury composé d'au moins deux enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique, et auxquels pourra se joindre un professionnel. Cette soutenance est primordiale et se fera en présentiel uniquement.

Pour le parcours anglais, la présentation orale se fera en anglais. Pour le parcours FLE, la présentation orale se fera en français. Dans les deux cas de figure, les échanges avec le jury peuvent être tenus dans l'un ou l'autre ou les deux langues.

NOTE importante : **Le mémoire ne peut être soutenu qu'après validation des**

autres modules, c'est un mémoire de fin d'étude.

Une note de 10/20 (mémoire écrit + soutenance orale) est obligatoire pour valider l'année.

Les étudiants veilleront à respecter scrupuleusement ces conditions.

1/ Rappel du calendrier universitaire et de la date de fin de l'année universitaire

Les stages ne pourront pas aller au-delà de la date de jury d'année (cf. calendrier) et, dans tous les cas, pas au-delà de la fin d'année universitaire.

Les stages sont des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. L'étudiant se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil (*Art L124-1 du code de l'éducation*).

Tout stage doit donner lieu à l'élaboration d'une convention de stage.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits dans un cursus de formation dont le volume horaire est de 200 heures au minimum par année d'enseignement (dont 50 heures minimum en présentiel) et ayant un stage prévu dans le cadre de leur formation, peuvent se voir délivrer une convention de stage.

- La durée maximale d'un stage ne peut excéder 924 heures (équivalent à 6 mois pour un stage de 154 heures par mois), prolongation éventuelle comprise, en adéquation avec les modalités prévues dans le Référentiel National du Diplôme.

- Pour les stages effectués en France métropolitaine et d'une durée supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire (gratification minimale de 3.75€/heure depuis le 01/01/2018) pour les étudiants en formation initiale.

- Evaluation du stage : préciser si le stage doit donner lieu à ECTS et/ou à points bonus. L'évaluation

doit être rapportée à l'année universitaire au cours de laquelle le stage est effectué.

- Les absences des étudiants (congés ...) pendant le stage doivent être validées par la structure d'accueil et communiquées à la formation et au Bureau Insertion Professionnelle et des Stages. Il en est de même pour les arrêts de stage.

3/ Stage obligatoire ou optionnel

Tout stage effectué par un étudiant doit être intégré dans le cursus de la formation. Doivent ainsi être intégrés dans le cursus de la formation :

- Les stages obligatoires et validant pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à ECTS.

La loi admet la possibilité d'effectuer un stage obligatoire donnant lieu à des crédits ECTS et des stages optionnels ne délivrant pas de crédits.

Le guide des stages du ministère rappelle que :

« Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution ou non de crédits européens (ECTS) dans le cadre d'un cursus pédagogique. Il doit être inscrit dans la maquette de formation. (...) »

Le stage, attributif d'ECTS, qu'il contribue à l'obtention du diplôme ou de la certification ou qu'il soit optionnel, est indiqué et précisé dans la maquette de formation. Le stage optionnel, non attributif d'ECTS, est, lui aussi, indiqué dans la maquette de formation comme possible à effectuer si je le souhaite. Je dois obtenir l'autorisation de mon équipe pédagogique qui s'assurera de la plus-value de ce stage au regard de ma formation. Il ne participera pas à la validation de mon cursus mais sera valorisé dans le supplément au diplôme.

4/ Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage signée par :

- l'étudiant (ou son représentant)
- l'enseignant référent et/ou le responsable de la formation
- le tuteur dans l'organisme d'accueil
- le responsable de l'organisme d'accueil
- le Président de l'université

L'ULCO utilise une application de gestion informatisée des conventions de stage (Pstage).

Les étudiants ayant trouvé un stage doivent :

- compléter avec la structure d'accueil le formulaire de pré saisie
- saisir leur convention de stage sur Pstage.

Leur enseignant référent doit ensuite valider le sujet du stage et vérifier les dates et modalités du stage. La convention peut ensuite être imprimée et mise en signature. Aucun stage ne doit débuter sans convention de stage validée dans Pstage et signée.

Le guide des études doit intégrer une partie sur les conventions de stage.

NB pour les enseignants : l'enseignant référent s'assure du bon déroulement du stage. Il est en contact avec le tuteur de l'organisme d'accueil et l'étudiant. Un enseignant référent ne peut pas encadrer simultanément plus de 24 stagiaires.

5/ Possibilité de valider des compétences liées à une autre expérience professionnelle que le stage

La CFVU du 19/09/2017 a voté la possibilité que le stage soit remplacé par une autre activité qui peut être :

- Un service civique

Une note du ministère en date du 5 mai 2018 est venue préciser que l'accomplissement de la mission de service civique était un préalable nécessaire à l'obtention de la dispense de stage. Par conséquent, le service civique doit avoir été réalisé en amont de la période de stage. A défaut, l'équipe pédagogique ne pourra pas en tenir compte pour dispenser totalement ou partiellement le stage de l'étudiant. Le service civique n'a pas vocation à se substituer au stage.

La circulaire du 5 octobre 2017 prise en application de l'article L611-9 du code de l'éducation précise, quant à elle, que la validation de l'activité n'est pas nécessairement liée à l'année universitaire en cours. On peut donc considérer que l'équipe pédagogique en charge de la validation pourra, si le service civique réalisé l'année n-x correspond toujours aux attendus et compétences à acquérir pour la validation de la formation ou l'obtention du diplôme, se prononcer sur celui-ci.

- Un Volontariat International en Entreprise (VIE) et en Administration (VIA)
- Un Diplôme d'Etudiant Entrepreneur
- Un contrat de travail (CDD, CDI...)

Ces possibilités restent soumises à la validation en amont du responsable de formation. Il doit mentionner cette possibilité dans le guide des études et prévoir les modalités pour obtenir un accord pédagogique, les modalités de suivi, de restitution, de validation et d'évaluation.

Il est à noter que le service civique doit être réalisé en amont de la période de stage.

Dans le cas d'un étudiant souhaitant effectuer un CDD à la place d'un stage, il conviendra d'établir un contrat pédagogique fixant notamment les modalités d'évaluation des compétences acquises correspondant à celles attendues dans la maquette de formation par un stage.

Ces activités ne donnent pas lieu à l'établissement d'une convention de stage.

Les étudiants ayant, avant la période de stage prévue dans la formation, réalisé une expérience professionnelle (service civique, contrat de travail, VIE, diplôme d'étudiant entrepreneur) peuvent demander à l'équipe pédagogique la validation partielle ou totale de leur stage. L'équipe pédagogique peut décider de valider tout ou partie du stage si elle estime que l'expérience professionnelle correspond aux attendus du stage et qu'elle a permis d'acquérir les compétences demandées.

6/ Stages à l'étranger

Les conventions de stage à l'étranger demandent une attention particulière.

Les étudiants peuvent réaliser leur stage à l'étranger. Ils doivent, avant de déclencher toute démarche, vérifier que le lieu de stage n'est pas dans une zone dite « à risque ». Le site de référence est le site Conseils aux voyageurs (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

L'université ne valide pas les stages dans les zones rouges (formellement déconseillées) et oranges (déconseillées sauf raison impérative) y compris pour les ressortissants de ces pays. Pour les stages proches d'une zone à risque, l'étudiant doit s'engager par écrit à ce que son lieu de stage et son lieu de domicile soient bien en zone jaune ou verte et qu'il n'effectuera aucun déplacement en dehors de ces zones.

Utilisation des outils numériques

Notre université fournissant à ses étudiantes et ses étudiants un certain nombre de services accessibles aux étudiants inscrits, nous déconseillons d'utiliser une adresse non-institutionnelle ou des services tiers pour communiquer avec les membres de l'université, ceci pour un certain nombre de raisons :

- risque de voir ces messages considérés comme du courrier indésirable (spam) par le destinataire ou par le serveur de courriel de l'université,
- les contenus transitant par certains serveurs non-européens peuvent être soumis à la loi du pays propriétaire du service de messagerie. C'est le cas notamment pour les États-Unis (Gmail, Hotmail, Yahoo, etc.) :
 - qui autorisent la fouille des données même si celles-ci sont stockées sur le territoire européen,
 - qui ne respectent pas le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- impossibilité d'identifier l'émetteur du message avec certitude,

Ce dernier point est important notamment dans le cas où l'étudiant.e transmet des travaux à un enseignant pour les évaluer et pour lesquels il doit y avoir une

garantie d'identité.

Sauf lorsqu'un outil particulier vous est imposé, la transmission de gros fichiers (typiquement de taille supérieure à 15Mo) peut être effectuée à l'aide du service "Transfert de fichiers", accessible à partir de la rubrique "Mes outils" dans l'ENT (<https://ent.univ-littoral.fr>)

Une assistance est disponible pour la plupart des services numériques de l'établissement sur <https://scosi.univ-littoral.fr/assistances/>

Calendrier *(susceptible de modification)*

Date de pré-rentrée : vendredi 5 septembre 2025

9h M1

10h M2

Date de rentrée/reprise des cours semestre 1 et 3 :

COURS du 8 septembre 2025—> 6 décembre (examens du 8 au 19 décembre 2025)

Date de rentrée/reprise des cours semestre 2 et 4 : Cours du 6 janvier 2025—> 20 février 2026

(examens du 2 au 7 mars)

Date de départ en stage (M1 et M2) : 8 mars 2026

Jours banalisés en M2 :

Journée étude IA : 13 février 2026

Colloque « Se former en langues », Outreau-Boulogne/Mer le 19-20-21 janvier 2025

Habilitation DELF DALF (parcours FLE seulement) : du 17 au 21 novembre 2025

Périodes d'examen :

Session 1, S1 et S3 : du 8 au 20 décembre 2025

Session 2, S1 et S3 : du 2 au 7 mars 2026 Session 1, S2 et S4 : du 2 au 7 mars 2026

Session 2, S2 et S4 : du 29 juin au 3 juillet 2026 Jurys :

Jury Session 1 (sauf mémoire) : semaine du 1er février Jury intermédiaire : semaine du 3 avril 2026

Stage de 310 heures obligatoires à effectuer pendant l'année de la soutenance du mémoire. Pas de soutenance de mémoire possible sans avoir passé toutes les matières.

Jury Session 2 : à partir du 2 juillet 2026

C L E S

:

Calendrier CLES 2025/2026

CLES B2 Anglais	Vendredi 14/11/2025
CLES B1 Anglais	- Jeudi 15/01/2026 après-midi - Vendredi 06/03/2026
CLES B2 Allemand et Espagnol	Mardi 20/01/2026
CLES B1 Allemand et Espagnol	Jeudi 05/03/2026
CLES C1 Anglais	Jeudi 04/06/2026

Dates rapports de stage et mémoires M1 et M2 :

Rendu des versions d'étape (toutes sessions confondues) : 23 mars 2026 (partie recherche)

Dépôt des sujets : 10 novembre 2025 avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire.

Rendu de 2 fiches de lectures au directeur de mémoire : 8 décembre 2025 avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire.

RV avec encadrant le 18 mars au 19 avril 2026

Rendu des mémoires (session 1) : 12 mai 2026, avant 15h (2 exemplaires papier + version électronique aux membres du jury)

Date limite pour le dépôt de l'autorisation de soutenance-session 1 : 17 mai 2025 avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire et à la responsable de formation.

Soutenances session 1 : 25 mai au 4 juin 2026

Rendu des mémoires (session 2) : 12 juin 2026 avant 15h (2 exemplaires papier + version électronique aux membres du jury)

Date limite pour le dépôt de l'autorisation de soutenance-session 2 : 17 juin 2025 avant 15h au secrétariat et par mail au directeur de mémoire et à la responsable de formation.

Soutenances session 2 : 25 juin au 03 juillet 2026

VACANCES

Interruption pédagogique et périodes de vacances proposées :

- Interruption pédagogique proposée : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 03 novembre 2025 matin
- Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au lundi 5 janvier 2026 au matin - Vacances d'Hiver : du samedi 21 février après les cours au lundi 02 mars 2026 matin
- Vacances de Pâques : du samedi 11 avril après les cours Au lundi 27 avril 2026 au matin
- Vacances d'été ; voir calendrier fermeture IUT, EILCO, ISCID-CO et CGU

Informations pratiques

Responsable du Master : Emilie Perrichon, Professeur des Universités
emilie.perrichon@univ-littoral.fr

Président du jury : Raphaël Willay, Maître de conférences, raphael.willay@univ-littoral.fr

Secrétariat pédagogique : Christian ratel secre-fle@univ-littoral.fr – 03 21 99 41 30

Site Internet de la formation : <http://master-fle.univ-littoral.fr>

Relations Internationales - erasmus.boulogne@univ-littoral.fr - bureau au CRL - [0321994140](tel:0321994140) – <http://international.univ-littoral.fr>

SUAIO :	suaio@univ-littoral.fr
Subventions et bourses :	scolarite@univ-littoral.fr
Service social :	03.21.30.40.52
Consultation psychologique :	03.21.30.40.40

ENSEIGNEMENTS

M2, Semestre 1

Tronc commun

	ects	Enseignants
Séminaire de recherche	3	I.Girard/M.Murphy
Politiques éducatives et internationalisation	3	L. Sinoiméri
Sociologie et philosophie de l'éducation	3	A. Dubreu M. Murphy
Ingénierie pédagogique	3	E. Perrichon
Ingénierie financière	3	Ens. inc.
Ecrire pour le web	3	F. Annocque
Pédagogie en réseaux	3	F. Annocque
Aide à l'insertion (PPP)	3	E. Perrichon
Langues (anglais)	3	V. Street

Parcours FLE

	ects	Enseignants
Conception de ressources numériques (FLE)	3	A. S. Richart

Parcours Anglais

	ects	Enseignants
Conception de ressources numériques (Anglais)	3	I. Lefebvre

M2, Semestre 2

Tronc commun

	ects	R é p a r t i t i o n enseignants
Médiation interculturelle	3	M.A Tillette, I. Shargayext.
Audit et évaluation de formation	4	E. Perrichon
Ingénierie de conception	3	E. Perrichon
Méthodologie	2	E. Perrichon
Langue (anglais)	3	V. Street
Conférences		Ens. Inc.
Stages et mémoire	10	Enseignants de la formations

Parcours FLE

	ects	R é p a r t i t i o n
Élaboration de programmes en FLE	2	A. Saulin
Projets tuteurés	3	R. Willay/M. Capliez

Parcours Anglais

	ects	R é p a r t i t i o n
Élaboration de programmes en anglais	2	V. Street
Projets tuteurés	3	R. Willay/M. Capliez

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Séminaire de recherche
Séminaire 1 : « linguistique générale »
Responsable : Isabelle GIRARD

Objectifs de ce séminaire (S1) :

Séminaire commun « linguistique générale »

Responsable : Isabelle GIRARD

Objectifs de ce séminaire (S1) :

Le séminaire commun de « linguistique générale » prend appui sur une approche à la fois théorique et pratique des principales caractéristiques de la linguistique française et anglaise. Il propose de faire le point sur les principes fondamentaux et outils propres à différents domaines de la linguistique (notamment phonétique / phonologie et morphologie) en privilégiant une approche contrastive. Il s'agit aussi d'inviter les étudiants à réfléchir aux interactions possibles entre ces domaines et à mettre en perspective leurs compétences et connaissances théoriques pour résoudre des problèmes en respectant la méthodologie expliquée et travaillée en cours.

Bibliographie

HUOT Hélène, Morphologie. Forme et sens des mots du français, Paris, Armand Colin, coll. CAMPUS – linguistique, 2001.

LARREYA P. & WATBLED J. P., Linguistique générale et langue anglaise, Paris, Nathan Université, Langues 128, 1994.

MARTINET A., Eléments de linguistique générale, Paris, Armand Colin, collection U2, 1967.

PAILLARD M., Lexicologie contrastive anglais – français. Formation des mots et construction du sens, Gap – paris, Ophrys, 2000.

Modalités d'évaluation des connaissances :

Pour ce séminaire, les connaissances et compétences des étudiants seront évaluées à la fin du semestre. Test écrit (durée : au moins 2 heures), notation sur 20 pour la validation de cet enseignement.

Séminaire 2 : Civilisations britanniques et irlandaises

Responsable : M. Murphy

INCLUSIVE EDUCATION in the context of British Area Studies will be covered during this course. Starting from foundational texts, such as the United Nations Salamanca Statement (1994), we will examine how the UK educational systems have started to accommodate more inclusive schools and universities, as part of the more general objective : the creation of a more inclusive society. This is one response to increasing British diversity (socio-economic, gender, sexual, ethnic ...).

The course will concern the limits of Inclusiveness as well as its advantages. It will also address Inclusivity as a central and controversial subject : DEI (Diversity, equity, and inclusion) has been banned in the USA since 2025 as part of the culture wars on wokeness, and called into question in other democratic nations.

Booklets and texts will be provided. Final written examination : 2 hours.

Politiques éducatives et internationalisation

Responsable : L. Sinoimérie

L'objectif de ce cours est de présenter les politiques de formation en Europe : les politiques européennes, les politiques des organisations internationales et les politiques nationales. Nous attacherons une attention particulière à l'analyse des politiques linguistiques nationales et européennes dans une approche historique et comparative. Quelques grandes questions concernant les relations entre l'internationalisation de l'enseignement supérieur et l'anglais seront abordées : l'histoire de la mobilité internationale au XXème et XXIème siècle, l'anglicisation de l'enseignement supérieur au regard des politiques publiques (France, Allemagne, Italie), internationalisation et éducation mono-, bi-, ou plurilingue, didactique de l'anglais et du plurilinguisme et centralité de l'anglais.

Évaluation :

1-Rédaction d'un portefeuille et contrôle continu en cours / exposés.

2-Soutenance orale du portefeuille (10 minutes). Le portefeuille doit être rendu à la fin du semestre, au secrétariat pédagogique, au moins 10 jours avant l'épreuve orale en présentiel.

Rattrapage : idem

Sociologie et philosophie et éducation

Responsable : M. Murphy et A. Dubreu

Philosophie de l'éducation (M. Murphy) :

Quelles idées ont traversé la philosophie à propos de l'éducation, depuis les Grecs (Socrate, Platon, Aristote...), entre le 17ème et le 19ème siècle (Locke, Rousseau, Priestley, Pestalozzi, Froebel, Lancaster...) jusqu'au 20ème siècle (Dewey, Montessori, Neill, Freire...) ? Quelle est l'idée de l'enseignant, de l'apprenant ? Quelles métaphores professionnelles ? Quels sont les objectifs, les méthodes préconisés ? Le cours fera ressortir des thèmes clés dans les écrits et dans les pratiques de certains des éducateurs susmentionnés.

Des textes complémentaires seront distribués en cour. Examen final écrit : 2 heures.

Bibliographie sélective :

Aristote, Politics, (Book 8, c. 350 B.C.E.), <http://classics.mit.edu/Aristotle/politics.8.eight.html>, Nichomachean Ethics (Book 2, c. 350 B.C.E.), <http://classics.mit.edu/Aristotle/nicomachaen.2.ii.html>

Dewey, J., The Child and the Curriculum, (1902), Democracy and Education (1916), <http://www.gutenberg.org/files/852/852.txt>

Freinet, C. La charte pédagogique de l'Ecole Moderne (1954), <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/40421>

Les Invariants pédagogiques (1964), <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/18353>

Notes : <http://bqpf.info/dossierplan/02textespratique/05Tecrilire/12ecrilire.html>

Freire, P. Pedagogy of the Oppressed (1970), trad. , http://www.osea-cite.org/class/SELT_materials/SELT_Freire_Pedagogy_Oppressed_ch2-3.pdf

Pedagogy of Freedom, trans. 1998, <http://abahlali.org/wp-content/uploads/2012/08/Paulo-Freire-Pedagogy-of-Freedom-Ethics-Democracy-and-Civic-Courage-2000.pdf>

Froebel, F., Education of Man (1826 ; 1885 trad.), <https://archive.org/details/educationofman00froeb>

Mother's Games, (1844) in The Mottoes and Commentaries of Friedrich Froebel's Mother Play (trad. 1895), https://archive.org/stream/mottoescommentar00frich/mottoescommentar00frich_djvu.txt

Illich, I. Deschooling Society (1970), <http://www.preservenet.com/theory/Illich/Deschooling/intro.html>

Une société sans école, <http://www.ebook-gratuit.co/ivan-illich-une-societe-sans-ecole/>

Lancaster, J., Improvements in Education (1803), <http://www.constitution.org/lanc/improv-1803.htm>

Locke, J., Some Thoughts Concerning Education (1793), <http://www.bartleby.com/37/1/>
 Et en français : http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/pensees_sur_l_education/sur_education.html
 Montessori, M. The Montessori Method (1909, trad. 1912), <http://digital.library.upenn.edu/women/montessori/method/method.html>
 Neill, A. S. Summerhill (1960), <https://archive.org/details/Summerhill-English-A.S.Neill>
 Extraits en français : http://www.spirit-science.fr/doc_educ/Summerhill.html
 Pestalozzi, J.H., Letters on Early Education (1827, trans. 1898), <https://archive.org/details/lettersonearlyed00pestiala>
 Platon, La République (vers 380, Livre7), <http://ugo.bratelli.free.fr/Platon/PlatonRepublique.pdf>
 Les Lois (vers 348, Livre 2), <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/lois2fr.htm>
 Priestley, J., An Essay on a Course of Liberal Education for Civil and Active Life, (1764), <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=mdp.39015064413159;view=1up;seq=7>
 Rousseau, J.-J., Emile, ou de l'Éducation (1762), http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/emile/emile_de_education_1_3.pdf

Sociologie de l'éducation (A. Dubreu) : dans la continuité du cours de Politiques éducatives et société en Master 1 qui aura permis d'aborder la notion d'inégalité scolaire, nous traiterons dans ce cours des enjeux sociologiques de l'accès à la langue scolaire et à la culture écrite. Quels types d'écrits sont valorisés ? A quel(s) langue(s) les apprenants sont ils exposés et pour quelles raisons ? Quelles compétences métalangagières sont requises dans le cadre scolaire ? Ce cours s'appuiera sur des recherches en sociologie de l'éducation afin d'éclairer cette problématique des inégalités sociales d'accès à la culture écrite.

Bibliographie sélective :

Bourdieu, P., Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard, 1982
 Goody, J., La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage, Editions de Minuit, Paris, 1979
 Lahire, B., Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'« échec scolaire » à l'école primaire, PUL, Lyon, 1993
 Romainville, A-S., Les faces cachées de la langue scolaire. Transmissions de la culture écrite et inégalités sociales, La Dispute, Paris, 2019
 Vygotski, L.S., Pensée et langage (1934), La Dispute, Paris, 1997.

Ingénierie pédagogique et ingénierie de formation

Responsable : E. Perrichon

Objectifs : Le but de ce cours est de vous doter des outils méthodologiques nécessaires à l'élaboration de plans de formation, en vous mettant en situation : analyse des besoins/étude de la demande, étude de faisabilité, définition d'objectifs, élaboration du cahier des charges, outils de planification, définition du calendrier et gestion des ressources.

Stratégie pédagogique : les étudiants seront mis, par sous-groupes, en situation concrète de réponse à un appel d'offre. Ils seront guidés en premier lieu par une approche de la conduite de réunion, ensuite par des questions encadrant leur réflexion et des documents ressources.

Bibliographie :

Aoun, Joseph. *Manager une équipe multiculturelle : faire de la diversité une clé de la performance*. Paris : ESF, 2004.

Champy, Philippe et Étévé, Christiane (ed.). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris : Nathan, 2000.

Dennerly Marc, *Piloter un projet de formation : du diagnostic des besoins à la mise sous assurance qualité*, Paris: ESF, 2006.

De Peretti, André et al. *Encyclopédie de l'évaluation en formation et éducation*, Paris : ESF, 1998.

Fernandez, Alain. *Le chef de projet efficace*. Paris : Eyrolles, 2008.

Griffin, Ricky. *Management*. Boston : Houghton Mifflin Company, 2008.

Kennedy, Carol. *Toutes les théories du management*. Paris : Maxima, 2008.

Ledoux, Régine et Jean-Pierre, *Manuel à l'usage du formateur : concevoir, réaliser et animer un projet de formation*. Paris : AFNOR, 2004.

Meignant, Alain. *Manager la formation*. Paris : Editions Liaisons, 2006.

Parmentier, Christophe. *L'ingénierie de formation*. Paris : Eyrolles, 2008.

Évaluation : Rédaction d'un portfolio individuel de projet (50%) et contrôle continu en cours (exposés 50%).

Rattrapage : écrit sur table et oral

Ingénierie financière

Responsables :

F. Annocque (partie 1)

Ens. Inconnu (partie 2)

1. Préparation d'une enquête sur les usages de l'IA, méthodologie du questionnaire (enquête).
2. L'objet de cette partie cours est de développer une compétence de construction de dispositifs de formation professionnelle et d'appréhender des notions d'ingénierie financière.

Evaluation : note de synthèse

Rattrapage : note de synthèse

Conception de ressources multimédias et langue de spécialité

Responsables : I. Lefèbvre, A.-S. Richart

Objectifs : Le but de ce cours est d'appréhender les mutations que la numérisation et le réseau induisent dans la pédagogie des langues et de pouvoir y être acteur en insistant sur des points essentiels :

- 1) les problématiques de l'autonomie et de l'auto-formation
- 2) les problématiques liés aux langues de spécialité sur objectifs spécifiques et universitaires
- 3) évaluation et remédiation de parcours pédagogiques en autoformation
- 4) montage de parcours pédagogique en langue de spécialité en auto-formation

Ces éléments s'appréhenderont par une mise en situation « réelle » (projet) des étudiants (de l'analyse du cahier des charges à la livraison des ressources produites au commanditaires).

Évaluation:

Dossier et présentation orale des ressources produites.

Livraison, installation et intégration des ressources créées dans un dispositif

Rattrapage : Dossier individuel

Pédagogie en réseau

Responsable : F. Annocque

Nous proposons dans ce cours d'aborder dans un premier temps les tensions et dialogues entre les environnements institutionnels d'apprentissages (plateformes, ENT) et les pratiques numériques ordinaires des apprenants, en partant du constat que les étudiants actuels sont dotés d'une large palette d'outils numériques, connecté, reliés en réseau (Peraya, 2011 ; Fluckiger, 2011, Baron, 2014) et que les situations de communication ordinaire en formation se multiplient (parfois au sein même de l'espace classe : usage des téléphones portables dans une séance de cours). Dans un deuxième temps nous proposons de mettre à l'étude les Environnements Personnels d'Apprentissage (ou EPA) (Henri, 2013 ; Roland, 2013) en tant que réponse possible à l'analyse de l'instrumentation des apprenants, des enseignants et de comprendre le rôle des contenus entendus ici d'un point de vue didactique dans l'élaboration d'un environnement d'apprentissage. En outre, nous proposons d'aborder la question des usages des IA en éducation (questions didactiques, épistémologiques et pédagogiques). L'idée serait de partir d'un projet d'article généré à partir de Chat GPT ou équivalent, d'identifier les sources possibles et de discuter la pertinence scientifique du contenu réalisé. A partir de ce travail, nous pourrions différencier l'intelligence artificielle des IA (Andler, 2023), identifier les types d'IA et les envisager comme possible dispositif instrumenté intégrable dans les enseignements/apprentissages.

Bibliographie : Sera communiquée en cours

Évaluation : Travaux pratiques raisonnés ; réflexion à partir de la préparation d'une séquence ou d'un projet pédagogique utilisant la pédagogie en réseau

Rattrapage : travail individuel spécifique

Anglais

Responsable : V. Street

Cours en anglais axé autour des nouvelles approches dans l'enseignement et les nouveaux espaces d'apprentissage de langue. Il y a aussi un projet concret à réaliser cette année sur la place et la forme de la technologie dans la didactique de langue. Le contrôle de connaissance est basé sur le contrôle continu des 5 compétences : compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite et

l'apprentissage autonome à travers le CRL. La certification CLES 2, niveau B2 et obligatoire à la fin du semestre et constitue 50% d'évaluation pour le cours.

Communication : Ecrire pour le web
<i>(mise en situation à distance)</i>
Responsable : F. Annocque

Objectifs :

Initier les étudiants aux littéracies professionnelles numériques

Contenus du cours :

Principes théoriques de la communication : modèles de Shaenon et Wever, Lasswell, Jakobson, modèles systémiques, école de Palo Alto, école de Francfort, etc.

L'identité professionnelle à l'heure du numérique : les réseaux professionnels

Mettre en évidence ses différents champs de compétences : hard skills, soft skills, mad skills
Rechercher, relayer des tendances
Construire son réseau : initiation à la théorie des réseaux (théorie des « petits mondes », « règle des 150 », principe d'homophilie), rechercher les acteurs d' « influence », interagir avec son réseau

Faire « vivre » son profil : relayer et commenter l'information, rédiger des billets d'humeur

Construire son image professionnelle : initiation au storytelling

Construire un système de médias de communication professionnelle : site, réseaux sociaux et réseaux professionnels

Modalités de contrôle :

- Réalisation de différents supports de storytelling (spot, strip, affiche, « felurest »)
- Création et animation d'un profil sur LinkedIn (compétences, tendances et informations partagées, billet d'humeur)
- Création et animation de son site professionnel

BONUS

Prise en compte de la note obtenue dans un module choisi par l'étudiant en dehors du programme de ce master : il s'agit des points supérieurs à la moyenne. Le bonus est conservé pour la seconde session mais ne peut être conservé d'une année sur l'autre.

Exemples: Apprentissage d'une langue vivante étrangère en centre de langues ou module de recherche. Demander l'accord du président de jury dès le début d'année.

Catalogue des bonus 2023-2024

Sport et Culture

Activités sportives

Atelier vidéo (Site de Dunkerque)

Troupe universitaire (Site de Dunkerque) Piste sur scène (Site de Boulogne-sur-Mer)

Langues et expression

Cours de langues

Certification langue - CLES Projet Voltaire *

CEL'oquence (Site de Dunkerque)

Engagement Etudiant

Tutorat pédagogique

Engagement étudiant et citoyen

Découvertes et immersions

SommaireStage volontaire *

Semestre ou année de césure Sessions de l'étudiant créateur

Unités d'enseignements

UE d'ouverture

UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs » puis « Espace de documents ».

Médiation interculturelle

Responsable : M. A Tilliette/ E. Perrichon

Objectifs : l'objectif de ce cours est d'appréhender la notion de médiation interculturelle à travers deux domaines : la comparaison littéraire et la didactique.

Bibliographie

Donnée en cours

Évaluation : écrit sur table (2H)

Rattrapage : idem

Evaluation et Audit dispositif de formation

Responsable: E. Perrichon

Objectifs : Troisième volet de l'ingénierie étudiée cette année, l'audit évalue la formation. Ce cours se propose de vous donner les bases des techniques de l'audit de formation, et de vous amener à observer de façon critique des dispositifs en présentiel et en réseau (qualité, pertinence, conformité).

Lecture prescrite :

Madoz Jean-Pierre, *L'Audit et les projets*, Afnor, 100 questions pour agir et comprendre, 2003

Évaluation :

Session 1 : CC Rédaction d'un rapport d'audit (d'observation et d'évaluation de dispositif de formation en présentiel et/ou en réseau) en fonction des projets en cours.
Présentation orale du rapport d'audit

Session 2 : Synthèse de document sur table (4h)

Ingénierie de conception et de préparation de la formation, analyse et

Responsable : E. Perrichon

Objectifs : Principaux thèmes abordés : analyse du contexte, achat de prestation et cahier des charges, réponse à un appel d'offre.

Ce cours sera donné sous forme hybride

Évaluation :

Exposés thématiques

Rattrapage : oral

Élaboration de programmes FLE + Anglais

Responsable : N. Lelan/V. Street

Élaboration de Programme Parcours FLE (N. Le Lan)

Objectif du cours : élaborer une séquence pédagogique sur le conte destinée à des élèves de collège.

Descriptif du cours : Il s'agira de préparer et d'organiser une dizaine de séances sur le conte, de formuler des objectifs, d'exprimer des consignes, de construire et de structurer une progression pédagogique ainsi que de gérer le temps des activités langagières.

Vous planifierez une séquence cohérente, riche en activités et en adéquation avec les attentes de niveau collège (classe à déterminer). Chaque séance doit mener à une tâche finale et intégrer l'apprentissage d'outils de la langue, du lexique et de l'expression que les élèves mobiliseront pour atteindre cette production finale.

Évaluation :

Session 1 : Présentation orale de la séquence, individuelle ou en binôme, intégrant la réflexion autour de son élaboration.

Session 2 : Conception d'une courte séquence sur un conte traditionnel sélectionné par l'enseignante, justifiant théoriquement son utilisation avec des élèves de collège (écrit, 10 000 caractères, 4 pages).

Élaboration de Programme Parcours Anglais (V. Street)

Objectifs du cours:

Élaborer une séquence pédagogique sur le conte pour un cours d'anglais au niveau primaire.

Descriptif du cours:

Vous allez planifier une séquence pédagogique cohérente, riche en activités et en adéquation avec les attentes de niveau primaire (classe à déterminer). Vous devez créer une dizaine de séances qui mèneront à une tâche finale tout en insérant l'apprentissage d'outils de la langue, du lexique et de l'expression que les élèves pourront mobiliser pour atteindre cette production finale.

Compétences visées:

Préparer, organiser une séquence.

Formuler des objectifs clairs et précis.

Exprimer des consignes claires et précises.

Construire et structurer une progression pédagogique.

Gérer le temps des activités langagières.

Bibliographie

<https://eduscol.education.fr/pid34165/langues-vivantes.html>

Évaluation

Session 1: Présentation orale de la séquence et réflexion sur son élaboration.

Session 2: Concevoir une courte séquence sur un conte traditionnel (sélectionné par l'enseignante) en justifiant théoriquement son utilisation avec les élèves sous la forme d'un compte rendu écrit (10 000 caractères- 4 pages).

Anglais
Responsable : Vanessa Street

Cours en anglais axé autour de 4 thèmes (Learner Profiles, Evaluation, Technology et Teaching Speaking) et basé sur la réflexion personnelle dans l'enseignement d'une langue étrangère (Second Language Learning). Modalités: cours en hybride.

Il y a un portfolio écrit à réaliser qui encadre les 4 thèmes et les tâches en présentiel et

en distancié.

Le contrôle de connaissance est basé sur la qualité du portfolio et votre réflexion sur les thèmes abordés soutenu par un oral en continu (présentation du portfolio) et en interaction (discussion autour de votre réflexion).

La certification CLES 2, niveau B2 est obligatoire à la fin du semestre et constitue 50% d'évaluation pour le cours.

Méthodologie

Responsable : E. Perrichon

Objectifs : Méthodologie du compte rendu, révision de la méthodologie en matière de travaux d'études et de recherches (recherche documentaire, bibliographie, mise en pages). Méthodologie du mémoire professionnel, et préparation à la soutenance.

Évaluation : Note de rapport d'étape du mémoire

Stage intégré-Projets tutorés

Responsable : R. Willay/M. Capliez

Mise en projet.

Les présentations des projets et la sélection pour stage intégré seront effectuées avant le début du second semestre.

Évaluation : Rédaction et soutenance d'un compte-rendu de stage

Mémoire de recherche

Le mémoire de recherche rend compte des deux années de formation et en dégage les points forts, les grandes orientations, dans une logique de projet. Une solide bibliographie critique vient appuyer la réflexion théorique qui met en perspective les acquis et l'expérience.

Pour le Master 2 il s'agit d'un "*mémoire professionnel*" (60 à 80 pages hors annexes) suivi d'une soutenance avec ppt (10 minutes de présentation, 20 minutes de débat).

Les enseignants proposent une liste de sujets propres à leurs recherches ou terrain d'action professionnelle. Les étudiants devront choisir parmi la liste proposée. C'est le Directeur de mémoire qui accepte ou non la soutenance du mémoire professionnel devant jury.

La liste des sujets et des encadrants sera remis courant octobre.

Attention ! Les Mémoires doivent parvenir au jury deux semaines avant la soutenance sous forme numérique et sous forme papier (minimum 2 exemplaires du mémoire relié):

-1 : ils seront déposés, clairement identifiés, sur le campus numérique (format PDF)

-2 : et remis au secrétariat en deux exemplaires papier.

Les étapes présentées dans le calendrier ci-joint doivent être impérativement respectées.

NOTE importante : **Le mémoire ne peut être soutenu qu'après validation des autres modules, c'est un mémoire de fin d'étude.** Une note de 10/20 est obligatoire pour valider l'année.

BONUS

Bonus (avec l'accord du Président de jury en début d'année)

Prise en compte de la note obtenue dans un module choisi par l'étudiant en dehors du programme de ce master : il s'agit des points supérieurs à la moyenne. Le bonus est conservé pour la seconde session mais ne peut être conservé d'une année sur l'autre.

Exemples: Apprentissage d'une langue vivante étrangère en centre de langues ou module de recherche. **Demander l'accord du président de jury dès le début d'année.**

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence et Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6 et M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.